

## Avis n° 2024-08

Le Conseil Académique plénier, en sa séance du 12 juillet 2024  
sous la présidence de Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN, Présidente

*Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L.712-4 et L. 712-6-1,  
Vu les statuts de l'Université et notamment l'article 38.*

Le quorum ayant été constaté en début de séance (*trente-huit membres présents et représentés*).

**Rend l'avis suivant :**

**Objet : Election de la Vice-Présidente chargée de la recherche**

La Présidente de l'Université a proposé aux membres du Conseil académique d'élire Madame Lydia COUDROY DE LILLE, enseignante-chercheuse (professeure des universités) et membre élue de la commission de la recherche aux fonctions de Vice-Présidente chargée de la recherche.

Le Conseil académique plénier a élu Madame Lydia COUDROY DE LILLE aux fonctions de Vice-Présidente chargée de la recherche à la majorité absolue des membres en exercice au premier tour.

**Résultat des votes :**

Nombre de membres en exercice : 75

Nombre de membres participant à l'élection (présents ou représentés) : 45

Nombre de voix favorables : 43

Nombre d'abstentions : 2

Fait à Lyon, le 12 juillet 2024,

La Présidente de l'Université Lyon 2

Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN



*Modalités de recours contre le présent avis : En application des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, le présent avis pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon.  
Date de publication sur le site internet de l'Université : 19 juillet 2024.*